

**COMMUNAUTE DE COMMUNES « ENTRE DORE ET ALLIER »****29 avenue de Verdun****63190 LEZOUX****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE****REUNION DU 12 DÉCEMBRE 2019**

L'an deux mille dix-neuf, le 12 décembre, le Conseil de la Communauté de Communes « Entre Dore et Allier » s'est réuni, en session ordinaire, au Bâtiment intercommunal à Lezoux, après convocations légales en date du 04 décembre 2019, sous la présidence de Monsieur Florent MONEYRON.

Etaient présents :

M. Michel MAZEYRAT	M. Bruno BOSLOUP
Mme Josiane HUGUET	M. Thierry TISSERAND
M. Jean-Baptiste GIRARD	Mme Isabelle BRACALE
M. Didier MATRAS	M. Julien THELLIER
Mme Agnès LAVEST	Mme Sophie CARRÉ
M. Jean-Philippe AUSSET	M. Florent MONEYRON
Mme Aline ROCHE	Mme Nicole BOUCHERAT
M. Daniel PEYNON	M. Bernard SAXER
Mme Annick FORESTIER	M. Didier BLANC
Mme Déolinda BOILON	M. Cyrille COURTY
Mme Monique ROUGIER	M. Bernard FRASIAK
Mme Marie-France MARMY	Mme Marie-France BARRIER
M. Christian BOURNAT	M. René FAVY
Mme Catherine MORAND	M. Daniel DUVERT
Mme Sylvie ROCHE	Mme Laurence GONINET

**VOTE :** En exercice : 36

Présents : 30 / Représentés : 5

Votants : 35

Votaient par procuration :

- M. René GODIGON (à M. Jean-Baptiste GIRARD)
- M. Guillaume FRICKER (à M. Christian BOURNAT)
- Mme Monique FERRIER (à M. Daniel DUVERT)
- Mme Élisabeth BRUSSAT (à Mme Sophie CARRÉ)
- M. Yannick DUPOUÉ (à M. René FAVY)

Absent :

- M. Alain COSSON

Les Délégués formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé, conformément à l'article L.211.4 du Code des Communes, immédiatement après l'ouverture de la séance, à la nomination d'une secrétaire prise au sein du Conseil. Madame Sophie CARRÉ, ayant obtenu, à bulletins secrets, la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

**Objet : FINANCES – BUDGET PRINCIPAL DECISION MODIFICATIVE N° BP 2019/03**

## FINANCES – BUDGET PRINCIPAL DECISION MODIFICATIVE N° BP 2019/03

\*\*\*\*\*

Monsieur le Président expose à l'Assemblée qu'il y aurait lieu de procéder à certains ajustements budgétaires au budget principal.

Afin de prévoir :

- L'acquisition de matériel informatique complémentaire
- Les travaux dans le cadre des mesures de renforcement et de protection des bâtiments d'habitation à proximité du site de TITANOBEL, il convient de prévoir ces dépenses en investissement et non plus en fonctionnement comme initialement inscrits

il convient de procéder à une décision modificative comme suit :

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>					
<b>Désignation des articles (dépenses)</b>		<b>Crédits suppl. à voter</b>	<b>Désignation des articles (recettes)</b>		<b>Crédits suppl. à voter</b>
678-01	Autres charges exceptionnelles	-5000			
6745-810	Subvention aux personnes de droit privé	-10000			
023	Virement à la section d'investissement	+15000			
TOTAL DEPENSES F		0	TOTAL RECETTES F		0
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>					
<b>Désignation des articles (dépenses)</b>		<b>Crédits suppl. à voter</b>	<b>Désignation des articles (recettes)</b>		<b>Crédits suppl. à voter</b>
275-810	Dépôts et cautionnements versés	+10000	021	Virement de la section de fonctionnement	+15000
2183-020	Matériel de bureau et informatique	+5000			
TOTAL DEPENSES I		15000	TOTAL RECETTES I		15000

Après en avoir délibéré, le conseil de la communauté de communes APPROUVE la DM N° BP 2019/03 comme présentée ci-dessus, à l'unanimité.

Pour extrait certifié conforme,

Fait et publié à Lezoux, le 16 décembre 2019

Signé par Florent MONEYRON, Président.